



Envoyé en préfecture le 19/03/2021

Reçu en préfecture le 19/03/2021

Affiché le

ID : 029-212902746-20210317-D2021027SCAE-DE

Département du Finistère

MAIRIE de SCAER
TI-KËR SKAER

République Française

DEL 2021/027

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt
Le Mercredi 17 Mars à 19h00

LE CONSEIL MUNICIPAL LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Youenn Gwernig de Scaër sous la présidence de **Monsieur Jean-Yves LE GOFF, MAIRE DE SCAER.**

Étaient présents 29 Conseillers sur 29 :

MM Jean-Yves **LE GOFF**, Hélène **LE BOURHIS**, Robert **RAOUL**, Martine **BOUCHER**, Jean-François **LE MAT**, Marie-Pierre **GIRE**, Guy **FAOUCHER**, Danielle **LE GALL**, Frédéric **LE BEUX**, Fabienne **CAILLAREC**, Ludovic **RUHIER**, Anne **LE GALL**, Frédéric **MICHEL**, Marine **SENECHAL**, Jean-Pierre **GUILLOU**, Anne-Laure **LE GRAND**, Didier **MORGANT**, Delphine **BOUGUENNEC**, Michel **GARO**, Isabelle **QUELVEN**, Roland **SAINT-JORE**, Pascale **DUFLEIT**, Cédric **GOUIFFES**, Jacqueline **SABATIER**, Marie-Antoinette **PEDRONO**, Christian **CARDUNER**, Jean Michel **LEMIEUX**, Patrick **LE BRAS**, Marie-Josée **CANEVET**.

Monsieur Cédric **GOUIFFES** a été élu Secrétaire.

DEL 17.03.2021 - 2020/027 : PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN : CO-FINANCEMENT D'UN POSTE DE MANAGER DE COMMERCE :

RAPPORTEUR M. FAOUCHER

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 21 décembre 2020, les Communes de Scaër et de Quimperlé sont lauréates du Programme Petites Villes de Demain, grâce à la candidature déposée conjointement avec Quimperlé Communauté.

Le programme s'articule autour de 3 piliers :

- **L'accès à un réseau**, grâce au Club « *Petites villes de demain* », pour favoriser l'innovation, l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques entre acteurs du programme.

- **Des financements sur des mesures thématiques ciblées** mobilisées en fonction du projet de territoire et des actions à mettre en place.
- **Le soutien en ingénierie** pour donner aux collectivités les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet de territoire, en particulier par le renforcement des équipes, et l'apport d'expertises.

La Banque des Territoires a développé un dispositif de co-financement de poste de manager de commerce permettant de bénéficier d'une subvention forfaitaire de 20.000 € par an pendant 2 ans (dans la limite de 80% du coût du poste) pour les territoires « Petites Villes de Demain » qui la sollicite.

Le Manager du Commerce a pour missions de fédérer et mobiliser l'ensemble des acteurs économiques du centre-ville (commerces, artisanat, activités tertiaires et libérales, associations...) ainsi que les partenaires publics et privés pour fortifier et promouvoir toutes activités ayant des retombées économiques en centre-ville.

Il a d'abord un rôle opérationnel : Il conçoit les opérations, les projets d'actions commerciales, les politiques collectives d'animation et de promotion. Il procède au diagnostic qui permettra de faire la proposition d'un plan d'actions.

Aussi, dans un contexte marqué par l'impératif de relance économique du pays, et fortes de leurs politiques de redynamisation de leur centre-ville et du tissu économique local, les Communes de Quimperlé et de Scaër souhaitent saisir cette opportunité et déposer un dossier conjoint de demande de co-financement d'un poste mutualisé de manager de Commerce.

Ce poste à temps complet serait réparti de la manière suivante :

Ville de Quimperlé	3.5 jours
Ville de Scaër	1.5 jours

Concernant le financement de ce poste il serait le suivant :

Banque des Territoires	Subvention forfaitaire de 20 000 €/an pendant 2 ans
Ville de Quimperlé	70 % du reste à charge
Ville de Scaër	30% du reste à charge

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'opportunité de financement offerte par la Banque des Territoires,

Considérant la volonté des Villes de Quimperlé et de Scaër de promouvoir, pérenniser et développer le tissu économique de leur centre-ville,

Considérant la volonté commune des Villes de Quimperlé et de Scaër de créer un poste mutualisé de Manager de Commerce

VU l'avis favorable de la Commission Ressources en date du 10 mars 2021,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE

D'AUTORISER M. Le Maire à déposer un dossier conjoint avec la Ville de Quimperlé pour le co-financement d'un poste mutualisé de manager de commerce,

D'AUTORISER M. Le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif,

D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget

Pour extrait certifié conforme,
Jean-Yves LE GOFF,
MAIRE DE SCAER